

EDITORIAL

LE "MOT DU PRESIDENT"

La fête est finie et le Président a bien failli lâcher le mot... le mot tant illustré à Waterloo par un général archi-connu !

Et pourquoi donc me demandez-vous ? Voila... si nous devons paraphraser à l'inverse les 2 magnifiques vers de Corneille.

"Nous partimes cinq cents mais par un prompt renfort nous nous vimes trois mille en arrivant au port".

L'Amicale a envoyé près de cinq cents invitations à notre 4ème bonne fête de juin et...à Vendomes - Pezou, nous nous sommes comptés facilement... soixante quinze avec les familles !!! Quelle déception !!!

Et pourtant cette journée du 14 Juin dans le Vendômois s'est magnifiquement déroulée et a été une grande réussite par la qualité de son organisation générale, la qualité des visites de la ville, celle des questions pièges et du bel itinéraire au rallye-auto et enfin la qualité du bon déjeuner préparé par notre "votel du Val de Loire", déjeuner qui en plus de sa succulence s'est signalé par son originalité et son abondance !

Félicitons ainsi les amis confectionneurs de délicieux apéritifs antillais qui ont contribué à lancer l'ambiance qui a été bien chaude malgré une météo traditionnellement froide et humide.

La salle était agréable et bien fonctionnelle même si une médiocre acoustique n'a pas été favorable à la "sono" et à son "ingénieur du son".

Nous avons pu nous rencontrer, caqueter, bien déjeuner et même danser, tant et si bien que la journée nous a paru trop courte quand nous nous sommes séparés.

Il me reste à remercier vivement et du fond du coeur ceux qui sont venus ce jour là malgré les vicissitudes de la circulation et les contraintes familiales ou autres. J'en connais qui ont décommandé des voyages, des repas familiaux et réunions de famille pour être parmi nous. Qu'ils en soient félicités ici.

Et c'est ainsi que nous avons pensé, en un geste symbole, à attribuer une coupe de fidélité à celui qui, fidèle parmi les fidèles, a assisté à toutes nos fêtes de juin depuis sa province lointaine... il s'agit de Marcel CAZAUX de BARBAZAN en Haute Garonne.

J'ai fait également applaudir l'équipe joyeuse, dynamique et compétente qui, a organisé et réalisé cette agréable journée qui restera un bon souvenir pour tous ceux qui y ont participé.

Vous avez plus loin dans notre bulletin un compte rendu de cette fête ainsi que son premier bilan. Devant cette désaffection chronique nous allons chercher des formules nouvelles pour l'année prochaine et il faut souhaiter que la nouveauté attirera plus de participants que la seule solidarité !

Quoi de nouveau pour notre association ?

Après la création des délégations régionales de PARIS ILE DE FRANCE et de MEDITERRANEE, il a paru raisonnable de faire une pause en attendant les initiatives des uns et des autres.

La délégation régionale du CENTRE se constituera à la rentrée prochaine.

Si le club GEOVALEURS poursuit une activité riche en réunions et débats et moins riche en résultats en raison de la morosité de la Bourse, il apparait que "l'accouchement" du club des MINERAUX connaît quelques difficultés, les 2 réunions prévues pour sa constitution ayant été annulées faute de participants -(et le combat cessa faute de combattants !).

En attendant les réunions que nous souhaitons prochaines, des délégations régionales, je viens vous préciser la date de notre Assemblée Générale qui se tiendra à ORLEANS le vendredi 16 Octobre avec un diner dansant à la suite. Venez nombreux et notez cette date sur vos agendas et calendriers.

Après un printemps capricieux et au seuil d'un été qui se fait attendre je viens souhaiter, à vos familles et à vous même, de bonnes vacances estivales et... à bientôt.

J. GAZEL

FETE ANNUELLE DE L'AMICALE 1987 A PEZOU

Notre fête annuelle de l'amicale a eu lieu cette année dans les environs de VENDOME.

Le matin une visite de la ville de VENDOME était organisée sous la conduite d'un guide local de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Pendant une bonne heure et demi, le groupe dont on trouvera le nom des participants ci-après, a parocru les différents quartiers et monuments de cette ville, traversée de part en part par différents bras du Loir.

Une pointe a été ensuite poussée en voiture, jusqu'aux ruines du chateau situées à l'extérieur de la ville d'où, à partir d'un lieu panoramique on a pu admirer l'ensemble de la ville et de ses environs.

Pendant ce temps avait lieu le jeu rallye- automobile promenade, dont le départ était donné place de la gare à BEAUGENCY à quatre équipes participantes. Le parcours d'une durée moyenne de 3 heures se terminait sur le site panoramique du Chateau de VENDOME.

A 13 heures, tous les inscrits à notre manifestation se retourvaient à PEZOU, située à 10 km au Nord de VENDOME sur la nationale 10, dans la salle des fêtes de la commune, où Mme MARTINET première adjointe au Maire, était venue nous souhaiter la bienvenue. L'apéritif et le repas se déroulèrent dans une ambiance de bonne humeur, de plaisir et de joie, suscitée par les quelques heures passées entre camarades et amis, ainsi que le copieux et excellent menu préparé et servi par l'équipe LONGEVAL.

Vers 18 heures, chacun reprenait la route du domicile se souhaitant un "au revoir, à l'année prochaine".

- Liste des participants à la visite de VENDOME :

LELAY pierrette (2) CAZEAUX Marcel (1)
IMHOF Roger (2) FORTIER Robert (2)
CARRIVE Jean Pierre (2) BERTON Yves (2)
HEETVELD Hans (2) BEAUVILLE Louis (2)
DELBOS Léon (2) LAMBIN Ginette (1)
NOESMOEN André (2) BEDOURET Daniel (1)
GRILLOT Hubert (2) TEXIDO Louis (1)
NEAU Guy (2) DESCHAMPS Clovis (1)
CAUDRON Marcel (2) DARCHEVILLE Genevieve (1)

(1) seul(e) - (2) avec le conjoint ou la conjointe

- Résultats du jeux-rallye automobile (sur 250 points)

1er prix : une coupe, gravée de la mention :

"Deuxième Rallye automobile de l'Amicale des Anciens du B.R.G.M. - 1987.

. équipage : M. Georges CAMBRAY, Mme Georges CAMBRAY, Melle Nicole FERRAGUT. 218 points.

.2ème prix : Un trophée, gravé de la mention :

"Deuxième Rallye-Automobile de l'Amicale des Anciens du B.R.G.M. - 1987".

. équipage : M. J.P. MULLER, Mme J.P. MULLER
218 points

.3ème prix : Trois bouteilles de vin Sancerre

. équipage : M. André FAURE, Mme André FAURE
208 points.

.4ème prix : Deux bouteilles de vin Sancerre

. équipage : M. Guy BERTHOUMIEUX, Mme Jacques
GAZEL, M. Georges GERARD - 180 points.

- Questions et réponses du Jeu rallye-automobile :

Nous donnons ci-après l'intégralité des questions et réponses du jeu, pour permettre à ceux qui n'ont pas encore participé, soit à nos deux rallyes, soit à aucun rallye de ce genre, de juger de la facilité du jeu et combien amusant à faire (pour vous situer, utiliser la carte michelin n° 64 à l'échelle 1/200.000).

RALLYE AUTO PROMENADE DES

ANCIENS DU B.R.G.M.

14 JUIN 1987

Bonjour et Bienvenue à tous.

Attention, ce rallye promenade n'est pas une épreuve de vitesse, le facteur horaire n'entraînant aucune bonification, prenez votre temps, observez le paysage car les réponses aux questions peuvent être en haut, en bas, à gauche, à droite... ne roulez donc pas trop vite.

Toutefois, si pour une raison ou pour une autre (retard important, etc) vous savez que vous devez rejoindre PEZGU pour le déjeuner.

REGLEMENT :

Vous recevez au départ un paquet d'enveloppes, des bonnes, des mauvaises, ceci pour éviter tout contrôle sur la route.

Ces enveloppes portent un numéro, il faudra faire vos comptes pour trouver les bonnes.

Exemple : si pour ouvrir une enveloppe on vous demande la marque d'une voiture affichée sur la maison X... supposons FIAT, vous donnez à chaque lettre son ordre numérique dans l'alphabet et vous additionnez.

F = 6 ; I = 9 ; A = 1 ; T = 20 ; total 36

Votre enveloppe à ouvrir porte le n° 36.

En règle générale tous les chiffres des nombres doivent être additionnés, il peut aussi y avoir combinaison de lettres et de chiffres.

Mais non ce n'est pas compliqué, vous allez voir . Des indices pour ouvrir les bonnes enveloppes vous seront fournis à des endroits bien précis, à la fin de chaque étape.

La totalité des enveloppes que vous avez reçues au départ devra être remise au contrôle à l'arrivée. Toute mauvaise enveloppe ouverte entraîne une pénalité.

Bonne route, et bonne chance !

Laissez vous guider vers l'énigme qui vous permettra d'ouvrir votre première enveloppe :

En visitant "Le Rallye" de BEAUGENCY et sa cave à cigares, son téléphone vous donnera le numéro de votre première enveloppe.

Ouvrez là et suivez les indications qui vous aideront à poursuivre votre route.

ENVELOPPE N° 1

QUESTIONS	REPNSES	POINTS
Trajet : retournez vers la gare, prenez la D N° DCCCCXVII	D N°...9.17.	5
Question : Quand furent connus les chiffres arabes en France ?	10 ^e siècle	10
Trajet : Un certain mime devrait vous inspirer - ou ?	Villemarcan	5
Choisissez la couleur réservée aux "cocus" ! - où ?	Jasmes	5
Question : Dans ce bourg quel est le culte de l'église se trouvant sur la D N° DCCCCXVII ?	Protestant	5
Trajet : Rejoignez CONCRIER , la face supérieure côté cour du dé vous donnera le n° de la deuxième enveloppe, mais ne soyez pas sanguinaire pour autant !	Enveloppe n°5	5
Question : Entre temps remplissez le questionnaire joint : "C'est arrivé en 1986 ?"		40

ENVELOPPE N° 2

QUESTIONS	REPONSES	POINTS
Trajet : Rejoignez le prochain village célèbre pour son chateau des "deux amours" qui inspira Ronsard dans quelques unes de ses plus belles oeuvres. Lequel ?	Talcy	5
Question : Quel est la référence du repère de nivellement situé sur le mur de l'Eglise du Chateau ?	V D N 394	10
Trajet : Pour continuer votre chemin, pensez géologie, où ?	Roche	5
Puis pansez vous plaies si vous ratez un Barreau, où ?	Plessis-L'Échelle	5
Dirigez vous maintenant vers le marché fort prisé pendant l'occupation, où ?	Moucheron	5
Question : Dans cette ville l'hopital porte le nom "d'hopital Hess", pourquoi ?	De nom de M ^{me} Hess qui acquiesce sa propriété à condition il y construite un hopital	10
Trajet : Allez rendre visite au père d'un célèbre sourire, où ?	S ^t Léonard-en-Beauce	5
Question : à qui appartient ce sourire ?	La Jonche	10
Trajet : Continuez la D 917 qui vous mène à OUCQUES où un monument commémore l'accident du dirigeable "République" Question : En quel lieu se trouve ce monument ?	Cimetière	10
Trajet : Puis allez prendre du bonheur avec quasimodo, où ? Mais soufflez un peu et prenez la D 19 vers BEAUVILLERS	La Bosse	5
Question : Roulez lentement et à pieds allez voir ce monument élevé à la lisière d'un petit bois. A la mémoire de qui a-t-il été dressé ?	Chrétien Polonais de la R.A.F.	10
Trajet : La date de cet évènement vous donnera le numéro de la 3° enveloppe. Date ?	11/7/1944	5

ENVELOPPE N° 3

QUESTIONS	REPONSES	POINTS	
Trajet : vous voilà maintenant sur la route de Beauvilliers. Ensuite par la D CXXXIV vous vous y rendez.	D N° 134	5	
Question : Mon 1er est une note de musique Mon 2e est un animal domestique Mon 3e est un outil de terrassement Mon 4e est une période Mon 5e est une cave Mon 6e est indispensable aux chinois Où êtes-vous ?	- LA chat - - - - pelle - - - - - - an - chais - - - - Riz La chapelle - Échoirie	6	4
Trajet : Allez-y sans crainte, ce n'est pas Carabosse, elle ne vous transformera pas en citrouille. Où ?	Touze	5	
Question : Avec ces 3 dessins, positionnez les cavaliers sur leurs chevaux sans couper, ni plier, scotchez l'ensemble.	(Voir montage page suivante)	20	
Trajet : Continuez et malgré son nom, le prochain village n'est pas affilié à la SNCF. Allez en juger vous même, où ?	Villetreux	5	
Trajet : Et maintenant, allez faire un tour pour déguster un bon fromage, mais où ?	Coudammiers - La Tour	5	
Question : Quel est le nom de la place de cette localité ?	8 mai 1945	5	
Dans quelle ville l'armistice fut-il ratifié (il avait été signé la veille à Reims ?)	Berlin	5	
Qui signa au nom de la FRANCE ?	De Lattre De Tassigny	10	
Cette localité possède un site historique, devenu lieu de promenade, combien y voyez vous de cheminées ?	1	10	
Trajet : Bientôt la fin, direction VENDOMES. Rendez-vous près du chateau sur l'aire du point panoramique pour admirer la ville. Question : Combien y-a-t-il de clous plantés dans la souche par vos prédécesseurs ?	16	10	
Et maintenant rendez-vous à PEZOU où un apéritif bien mérité vous attend !		TOTAL	250



Vous en avez entendu parler à la radio, vous l'avez lu dans votre journal, vous les avez vus à la télévision; tous ces événements ont eu lieu en 1986, ce n'est pas si vieux, et pourtant, la mémoire de l'actualité est souvent courte. Prouvez-vous le contraire en répondant exactement aux 18 questions que nous vous posons.

2 pts par question



Le 1^{er} janvier, un douzième pays entre officiellement dans la CEE, c'est:

- A : Le Danemark.
- B : L'Espagne.
- C : La Grèce.

Le mardi 14 janvier, le rallye Paris-Dakar est endeuillé par la mort de Thierry Sabine et de Daniel Balavoine à bord:

- A : D'un petit avion.
- B : D'un hélicoptère.
- C : D'un 4x4.

Le 28 janvier, parmi les sept astronautes américains qui périrent dans la navette Challenger, il y avait une femme qui était:

- A : Avocate.
- B : Institutrice.
- C : Psychiatre.

Fin janvier, l'accord sur le tunnel sous la Manche est conclu. Il a été décidé de choisir:

- A : Les navettes ferroviaires.
- B : Un tunnel pour automobiles.
- C : Un tunnel de chaque système.

Le 20 février, une nouvelle chaîne de télévision commence ses programmes, c'est:

- A : TV6.
- B : Canal Plus.
- C : La 5.

Le 13 mars, la sonde européenne Glotto:

- A : S'approche de la comète de Halley.
- B : Contourne la planète Neptune.
- C : Se pose sur la planète Pluton.

Le nouveau gouvernement désigné après les élections du 16 mars a pour ministre de l'Équipement:

- A : André Giraud.
- B : Pierre Méhaignerie.
- C : Alain Madelin.

Disparu en avril, Marcel Dassault avait eu le temps de voir voler le dernier-né de ses avions:

- A : L'Ouragan.
- B : Le Terrible.
- C : Le Rafale.

Mi-avril, les forces américaines attaquent la Libye et bombardent sa capitale:

- A : Damas.
- B : Amman.
- C : Tripoli.

Vendredi 25 avril, Tchernobyl entre dans l'histoire. Cette centrale soviétique est située à 130 km au nord de:

- A : Moscou.
- B : Leningrad.
- C : Kiev.

Jeudi 19 juin, Coluche disparaît dans un accident de la route à bord de quelle moto:

- A : 1300 Kawasaki.
- B : 1100 Honda.
- C : 1000 Yamaha.

Le 25 juin, la France quitte le « Mondial » et occupe la 3^e place après un match contre la Belgique. Quel est le pays champion du monde 1986 ?

- A : Argentine.
- B : Allemagne fédérale.
- C : Brésil.

Le 4 juillet, la statue de la Liberté fêtait son centenaire, quelle artiste française interpréta « La Marseillaise » à New York ?

- A : Line Renaud.
- B : Mady Mesplé.
- C : Mireille Mathieu.

Le 23 juillet, l'Angleterre vibre de joie lors du mariage du prince Andrew et de Sarah...

- A : Spencer.
- B : Ferguson.
- C : Mountbatten.

Marcel Pagnol à nouveau sur nos écrans le 27 août avec « Jean de Florette », et le 19 novembre avec « Manon des sources. Quel comédien interprète « Ugolin » ?

- A : Gérard Depardieu.
- B : Yves Montand.
- C : Daniel Auteuil.

Le 6 octobre, le pape Jean-Paul II, en visite en France, rend hommage à saint Jean-Marie Vianney, curé:

- A : De Taizé.
- B : D'Ars.
- C : De Paray-le-Monial.

Le 11 octobre, Mikhail Gorbatchev et Ronald Reagan se rencontrent à:

- A : Reykjavik.
- B : Vienne.
- C : Genève.

Le 17 octobre, Albertville est désignée ville olympique pour les JO d'hiver de 1992. La candidature fut menée par:

- A : Jean-Claude Killy et François Léotard.
- B : Jean-Claude Killy et Michel Barnier.
- C : Jean-Claude Killy et Alain Carignon.

Contrôle des connaissances page 63.



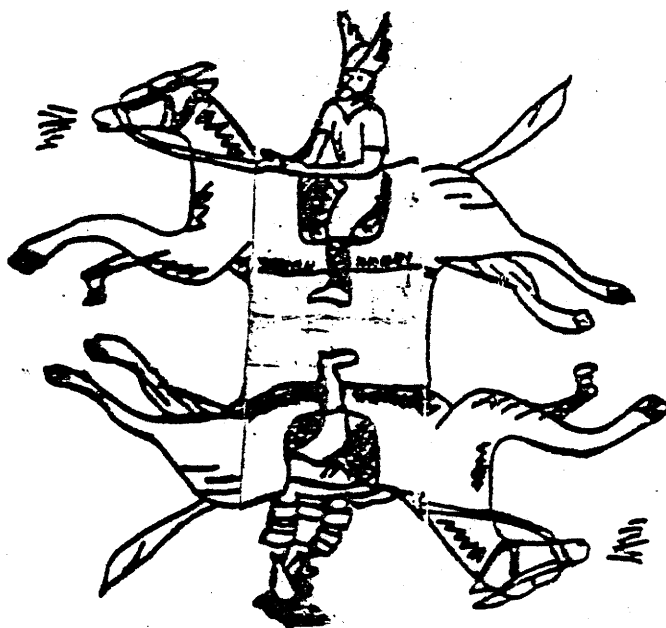
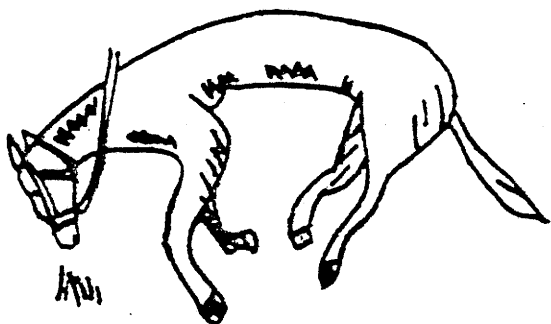
LERAVILEC

VARICELLE

LE MOT LE PLUS LONG

2 pts

Si vous ne trouvez pas, il ne faudra pas en faire une maladie même si elle est infantile.



Faites une électrocopie
des 3 images de gauche
pour réaliser l'image de droite

Liste des participants, à PEZOU :

Couples: Mr. et Mme André BAMBIER
Claude BEAUMONT
Louis BEAUVILLE
Yves BERTON
Georges CAMBRAY
Jean-Pierre CARRIVE
Marcel CAUDRON
Marcel COLLIEN
Ignace DARCHEVILLE
Léon DELBOS
Lucien DOLLEZ
André FAURE
Robert FORTIER
Jacques GAZEL

Mr. et Mme Georges GERARD
Hubert GRILLOT
Hans HEETWELD
Roger IMHOFF
Mme Pierrette LELAY et Mr.
Mr. Mme Guy NEAU
Jean-Pierre MULLER
André NOESMEN
Sauveur PAPPALARDO
André PAPON
Georges REUILLON
Georges RODDIER
Guy WEECKSTEIN

Mr. Mme et Mlle MORGAN

Personnes seules: Daniel BEDGURET
Guy BERTHOUMIEUX
Gilbert CASTANY
Henri GALLE-CAVALLONI
Henri CAVAUD
Marcel CAZAUX
Yves CHOULEUR
Emmanuel CHIMAY
Clovis DESCHAMPS
Nicole FERRAGUT
Franck GUILBERT
Ginette LAMBIN
Roger LEMARCHAND
Madame MALTAVERNE
Brigitte SANGNIER
Mr. SARCIA
Jean SAVOYE
Louis TEIXIDO

• •

MENU

- . Hors d'oeuvres,
Assortiment de charcuterie
- . Vol au vent à l'ancienne
- . Poisson à l'Antillaise (maquereau)
Riz à la créole
- . Salades de saison
- . Plateau de fromages
- . Dessert des Anciens (entremets glacés)
- . Café

VINS

- . Côte du Rhône
- Rosé de Provence

BILAN DE LA FETE du 14 juin 1987

En tenant compte du nombre d'adhérents figurant sur l'annuaire 85-86 et son complément du 28 février 87 on arrive à un total de 423 personnes.

Répartition de ces 423 adhérents par rapport à la Fête:

<u>Secteur</u> <u>géographique</u>	<u>Participants</u>	<u>Excusés</u>	<u>Muets</u>	<u>TOTAL</u>
ORLEANS (région)	28	9	151	188
PARIS (région)	6	14	57	77
Midi	3	28	47	78
Ouest	4	9	13	26
Est	2	5	25	32
Nord	1		2	3
Centre (hors Loiret)		5	10	15
divers (hors France)		4		4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	44 (x)	74	305	423

(x) soit moins de 1/10 ème du total des adhérents.

En nombre de participants totaux (adhérents + épouse + enfants) la désaffection est progressive et nette:

1984 - DHUIZON	240 participants
1985 - AUBIGNY	224 "
1986 - MEUNG	138 "
1987 - PEZOU	75 "

Il est intéressant de noter parmi les raisons fournies par les excusés, les suivantes:

- ennuis de santé, congés, raison familiale.

Certains font des propositions:

- sortir de la région CENTRE (LALOUX)
- un an à ORLEANS, un an ailleurs (RICOUR)
- pourquoi pas un samedi vu les délais de rentrée le dimanche (PHAN)
- faire cette fête en dehors de juin (GAMORA)

Certains expriment leurs regrets (LIMASSET), un autre écrit une lettre explicative (VALENTIN).

Y.C.

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Il n'est pas indécent d'évoquer déjà, de la prochaine assemblée générale annuelle. La période des vacances sera vite passée et l'on sera surpris quand l'évènement arrivera.

Donc la prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 16 Octobre 1987, à 17 heures précises et se tiendra comme à l'habitude en l'Auditorium du BRGM. Le soir à partir de 19 H 30 aura lieu le traditionnel repas dansant des Anciens au restaurant du BRGM.

Réservez donc sur votre agenda cette soirée et venez très, très nombreux. Il y a de la place dans l'auditorium pour : écouter vos représentants élus sur leurs comptes rendus moral et financier, apporter votre soutien à l'action qu'ils mènent au sein de notre Amicale et leur suggérer des idées pour une bonne efficacité des buts que l'on se propose de poursuivre. Il y aura aussi de la place et des moyens pour recevoir au restaurant un maximum de participants autour des tables et sur la piste réservée à la danse, même si vous y invitez des amis ou des camarades non encore adhérents.

N'oubliez pas non plus, que le Conseil d'Administration de l'Amicale a besoin de bonnes volontés pour oeuvrer au sein de son bureau est assurer la relève de ceux qui ont donné de leur temps pendant quelques années. Vous pouvez déjà et dès maintenant nous faire parvenir votre candidature pour l'élection du prochain Conseil d'Administration.

Vous recevrez dans le courant du mois de septembre, les documents nécessaires à la participation de l'Assemblée Générale et à la soirée dansante.

Nous comptons sur vous tous.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration, qui se réunit deux fois par an, tiendra sa deuxième session pour l'année 87 le 6 Octobre 1987 à 14 heures. Le lieu sera précisé dans la convocation, laquelle parviendra aux Membres du Conseil dans la deuxième quinzaine de septembre, avec l'ordre du jour (date à retenir par les membres du Conseil).

COTISATIONS

Nous sommes désolés, mais à chaque parution du "bulletin", nous sommes dans l'obligation de rappeler aux éternels retardataires, de penser à régler leurs cotisations.

Nous savons que dans la plupart des cas c'est par oubli ou par négligence.

Par courrier individuel, il a été expédié à chaque adhérent, dans le courant du mois d'avril, un état donnant sa situation pour les années 1985, 1986, 1987.

A ce jour, le 22 juin 1987 :

- 13 adhérents n'ont pas réglé 1985.
- 36 adhérents n'ont pas réglé 1986,
- 175 adhérents n'ont pas réglé 1987.

Attention ! nos statuts sont sévères ; le Conseil d'Administration peut prononcer la radiation pour non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives. Ce serait dommage de se couper des liens d'amitié et de camaraderie pour une modique somme de 80 francs.

CE BULLETIN EST À VOUS

Nous rappelons que le bulletin est à vous et pour vous. Vous pouvez l'utiliser pour faire passer de l'information et toute sorte de message.

Voici des offres de location :

- 55 Vacances d'été : particulier loue du 07/07/87 au 31/07/87 studio tout confort 4 personnes, commodités sur place à SUPER DEVOLUY HAUTES ALPES.
Prix : la quinzaine 1800 FRF ; ou mois 3 000 FRF.
Tél. : 38 65 28 64 à partir de 18 heures,
38 64 38 57 de 11 H à 11 H 30 et de 12 H 30 à 13 H.
- 55 Saint Laurent du Var près de Nice : semaine, quinzaine, mois.
eau - pièces, 4-6 personnes, transport urbain.
Tél. 86 81 28 32 après 19 H
88 30 12 82 poste 334, heures de bureau.
- 55 Vacances Bretagne (22) à ERQUY, résidence face mer, 700 mètres de la plage et du port. FC, grand confort, maximum 4 personnes, parking privé, garage à vélos et planche à voile.
Quinzaine ou mois : juin, juillet, août, septembre.
Tél. 38 63 40 90.
- 55 La Rochelle : pavillon F5, location toute période : semaine quinzaine, mois. Tout confort, près vieux port. Prix saison et hors saison.
tél. 38 64 34 34 poste 4211 heures de bureau
38 69 29 06 à partir de 18 H.

A LOUER MOBIL HOME 6, 8 personnes

PORT BARCARES du 6/09 au 12/09 650 F la semaine
du 13/09 au 30/09 450 F la semaine

ETDAR Pays Basque du 26/09 au 03/10 450 F la semaine

Pour tous renseignements, tél. 61 52 12 14
de 8 H à 12 H et de 12 H à 17 H

L'OR DE GUYANE

SON HISTOIRE ET SES HOMMES

C'est l'attrait de l'or plus que le goût de l'aventure qui a poussé les premiers Conquistadores vers les Amériques. "Cette conquête a entraîné quelques années plus tard la découverte de la France équinoxiale. Pays de forêts et de rivières, à l'inverse des îles Caraïbes, avec toute l'auréole de mystères que cela comporte pour le non-initié, ces Guyanes devinrent vite des pays de légende où la réalité côtoie encore le merveilleux". Finalement, l'or de Guyane sera découvert par des techniques toutes simples, grâce à la persévérance de quelques hommes.

C'est l'histoire de ces techniques et de ces hommes que s'est attaché à nous décrire Jean PETOT, ancien Géologue du B.R.G.M. Ce fut, nous dit-il, une épopée moins connue, mais aussi attachante que celle de la Ruée vers l'Or en Californie.

Comment ne pas en être convaincu en remontant l'Approuague avec les découvreurs que furent Félix Couÿ, un ancien marin devenu propriétaire terrien, et le Brésilien Paolino, ouvrier mineur au Minas Geras, une mine d'or d'Ouro Petro ? L'aventure sera jalonnée de secrets, de souffrances, de rivalités, rarement de grandes joies, à l'exception de quelques trouvailles prodigieuses (des pépites d'or de plusieurs kilos !), magnifiées par l'imagination.

C'est dans le détail que nous connaissons la destinée des placers ("Saint-Elie", "Dieu Merci", "Pas-trop-tôt"...) et de ces milliers d'anonymes venus des Antilles, d'Europe, d'Amérique, des Indes, pour tenter leur chance ; et parfois nous nous laisserons aller au rêve avec la légende du mineur Vitalo qui, ayant fait fortune, voulut tapisser sa chambre de pièces d'or.

Editions CARIBEENNES - 5, rue Lallier 75009 PARIS

L'amicale recommande à tous ses membres de réserver le meilleur accueil à cet ouvrage très intéressant tant par "l'Aventure" pour adultes que par les techniques d'orpaillage. Faites le connaître autour de vous.

RETRAITE

REPRENDRE UN EMPLOI

La contribution de solidarité, à payer par les retraités qui avaient une activité professionnelle, vient d'être supprimée. Par ailleurs, le gouvernement affirme sa volonté d'inciter les Français à prolonger leur activité au-delà de 60 ans. En attendant des mesures qui ne manqueront pas de venir sur cette question, il nous a semblé opportun de faire le point sur la réglementation applicable actuellement.

Contrepartie des mesures d'abaissement de l'âge de la retraite, la limitation du cumul entre pensions de vieillesse et revenus d'activité a fait l'objet de divers textes de loi successifs concernant notamment les salariés du régime général et agricole, les artisans et les commerçants.

Cette réglementation applicable en principe jusqu'en 1990 comporte actuellement deux caractéristiques essentielles :

- l'obligation de cesser la dernière activité exercée pour pouvoir toucher sa retraite (sauf exceptions);
- et, une fois à la retraite, certaines limitations aux possibilités de reprise d'activité professionnelle; dans certains cas le cumul est autorisé, dans d'autres l'activité reprise n'est pas cumulable avec le versement de la retraite.

LE PRINCIPE DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Le futur retraité, qui veut obtenir une pension dans les régimes précités, doit cesser définitivement sa dernière activité professionnelle (sa-

lariée ou non salariée); la cessation est exigée quel que soit l'âge auquel la retraite est demandée, donc même après 65 ans. La règle n'est pas absolue, il y a des exceptions (voir encadré). L'une d'entre elles mérite d'être plus particulièrement signalée : les personnes qui au moment de leur retraite cumulent une double activité salariée et non salariée (profession libérale ou exploitant agricole) sont autorisées à différer la cessation de cette activité non salariée jusqu'au moment où elles pourront prétendre légalement dans ces régimes à une retraite liquidée au taux plein ou sans coefficient d'abattement. Exemple : M. Dupont est à la fois médecin salarié et médecin libéral. A 60 ans il demande sa retraite au régime général des salariés; pour l'obtenir, il doit cesser son activité salariée, mais il peut poursuivre son activité libérale jusqu'à 65 ans; en effet, ce n'est qu'à partir de cet âge que l'on peut prétendre à une retraite dans ce régime. Cette mesure avait été introduite par une circulaire ministérielle et n'était pas toujours appliquée par les Caisses. Une récente loi vient de l'insérer dans le code de la Sécurité sociale.

TRAVAILLER A NOUVEAU

Une fois à la retraite, vous avez le droit de reprendre une activité professionnelle; cependant, dans la pratique, votre droit est limité dans la mesure où certaines activités professionnelles ne sont pas cumulables avec la retraite. En d'autres termes, il faudra alors choisir : revenu professionnel ou versement de la pension.

Pour déterminer si la nouvelle activité est cumulable ou non, il convient de distinguer si celle exercée avant votre départ en retraite était salariée ou non.

● La dernière activité était salariée.

Vous avez donc dû, au moment de la retraite, rompre tout lien professionnel avec votre dernier employeur; c'est cette règle qui guide les autorisations de cumul ou non.

Ainsi est cumulable avec une retraite :

- toute reprise d'activité salariée à condition qu'elle se fasse chez un autre employeur,
- toute reprise d'activité non salariée à condition qu'elle n'entraîne



LES ACTIVITÉS PERMISES

Il n'est pas nécessaire de cesser les activités suivantes :

- les activités de faible importance; c'est-à-dire celles qui ont rapporté au total un revenu annuel brut inférieur à quatre fois la valeur mensuelle du Smic,
- la participation occasionnelle aux activités juridictionnelles ou assimilées (par exemple, être membre d'un jury),
- les consultations données occasionnellement,
- les activités à caractère littéraire ou scientifique exercées accessoirement et procurant un revenu de faible importance,
- les activités artistiques sous certaines conditions,
- les nourrices, gardiennes d'enfants, assistantes maternelles, personnes remplissant les fonctions de « tierce personne » auprès d'une personne âgée ou handicapée,
- les salariés logés par leur

employeur (notamment les gardiens d'immeuble) à condition que leur rémunération brute mensuelle dans les douze mois civils précédant la date de la retraite ne dépasse pas le Smic.

LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ

Bonne nouvelle, vous n'avez plus à la payer! Devaient payer cette contribution (10 % employeur, 10 % salarié, 10 % pour les non-salariés) les retraités qui à partir de 60 ans cumulaient leur pension avec une activité salariée ou une activité de commerçant ou d'artisan. Elle est supprimée depuis le 1^{er} janvier 1987. C'est ainsi que pour ceux qui ont repris une activité salariée, toutes les rémunérations relatives à l'activité postérieure au 31 décembre 1986 ne sont plus assujetties à cette contribution. En revanche, les sommes correspondant à des périodes d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 1987, même versées après cette date (par

exemple salaire du mois de décembre 1986 versé en janvier 1987) restent soumises à la contribution de solidarité.

ET LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES?

Outre votre retraite de base Sécurité sociale, vous percevez une ou plusieurs retraites complémentaires (cadre et non cadre). Attention! Les règles exposées ici ne s'appliquent pas dans les régimes complémentaires qui ont des dispositions propres sur ce point. En d'autres termes, si le cumul s'avère possible entre la nouvelle activité choisie et votre retraite de base, ce n'est pas forcément le cas pour votre ou vos retraites complémentaires qui peuvent être suspendues. Les règles variant d'une institution à l'autre, il est impératif avant de prendre la décision de reprise d'activité de vous informer précisément auprès de chacune de vos Caisses de retraite complémentaire.

aucun lien professionnel avec votre dernier employeur. Exemple : M. Dupont, ingénieur salarié, prend sa retraite; il ne peut pas ensuite, s'il reprend une activité libérale d'ingénieur-conseil, avoir pour client son ancien employeur.

• La dernière activité était commerciale ou artisanale.

Dans ce cas, le cumul est possible sous réserve que l'activité salariée soit reprise dans une entreprise différente de celle que vous animiez en dernier lieu au moment de la retraite.

Si vous reprenez une activité non salariée, elle devra :

- soit être de nature différente de celle exercée à la date de la cessation d'activité,
- soit être exercée dans des lieux ou locaux différents.

Attention! Le cumul emploi-retraite n'est pas possible si, à la suite

d'une transformation de la forme juridique de l'entreprise exploitée à la date de la cessation de l'activité, vous y exercez à nouveau une activité professionnelle salariée ou non salariée.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Elles ne sont pas concernées par les règles de cessation et de reprise d'activité évoquées ci-dessus. Chaque Caisse de retraite peut imposer des règles sur ce point, d'une part exigeant ou non la cessation d'activité professionnelle pour percevoir la retraite, d'autre part limitant ou non les autorisations de cumul retraite et nouvelle activité. Renseignez-vous auprès de votre Caisse.

Attention! Si durant votre carrière vous avez exercé une autre activité que votre profession libérale (activité salariée, commerciale ou artisanale)

et que vous demandez à partir de 60 ans votre retraite dans ces régimes, vous devrez, pour percevoir celle-ci, respecter les règles de cessation d'activité et celles de cumul. Exemple : M. X... a été salarié pendant vingt ans, puis agent d'assurance à titre libéral; à 60 ans, il demande sa retraite de salarié au régime général; il devra, pour percevoir cette dernière, cesser son activité libérale; mais il ne pourra, pour celle-ci, prétendre à une retraite qu'à 65 ans. Une exception à ce principe : si au moment de la demande de retraite vous exercez en même temps une activité salariée et une profession libérale, vous êtes autorisé à différer la cessation de l'activité libérale jusqu'à 65 ans, tout en demandant votre retraite de salarié (*voir plus haut*).

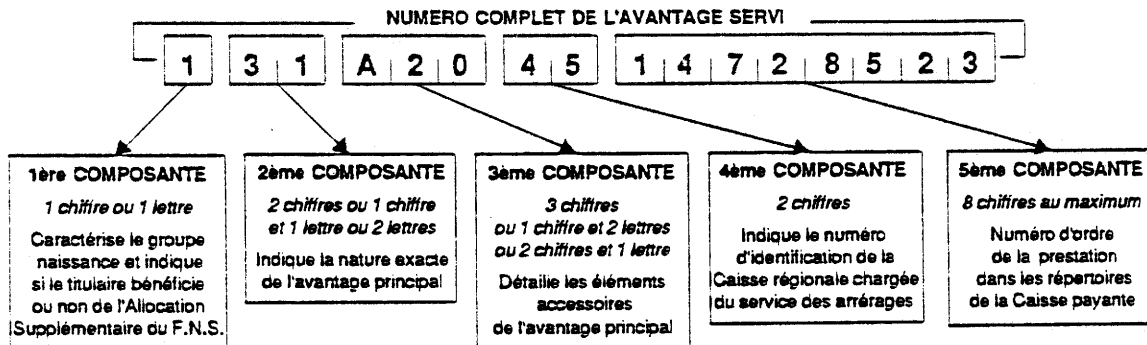
Martine HALLEZ

Extrait de la Revue
"NOTRE TEMPS"

VOTRE N° DE PENSION VIEILLESSE

Comment reconnaître vos droits

La codification nationale des numéros utilisés pour le paiement des avantages vieillesse est basée sur 5 composantes à un ou plusieurs chiffres ou lettres. L'exemple ci-dessous permet de déterminer précisément le détail de chaque prestation et, pour vous, de savoir les droits qui vous sont servis.



Explications

1ère composante	<p>Les titulaires d'un avantage vieillesse perçoivent leurs arrérages mensuellement et à terme échu. Ils sont classés en fonction du mois de leur naissance.</p> <p style="margin-left: 20px;"> 1 </p> <p> 1er Groupe : Pour les bénéficiaires nés en janvier, avril, juillet, octobre 2ème Groupe : Pour les bénéficiaires nés en février, mai, août, novembre 3ème Groupe : Pour les bénéficiaires nés en mars, juin, septembre, décembre. </p> <p>Le chiffre peut être remplacé par une lettre A, B, C ce qui traduit que le bénéficiaire touche l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.</p>
2ème composante	<p>Caractérise la nature de l'avantage servi. Ainsi :</p> <p style="margin-left: 20px;"> 3 1 </p> <p>- 31 signifie pension liquidée à titre normal - 39 signifie pension portée au taux du minimum, etc ...</p>
3ème composante	<p>Se rapporte aux avantages accessoires, tels que majorations pour enfants, majorations conjoint ou tierce personne, cumul de pensions, etc ... Ainsi :</p> <p style="margin-left: 20px;"> A 2 0 </p> <p>- A indique un cumul d'une pension personnelle et une pension de réversion - 2 qu'une majoration pour enfants est servie - 0 aucune majoration pour conjoint à charge.</p>
4ème composante	<p>Définit la Caisse chargée du paiement de la pension.</p> <p style="margin-left: 20px;"> 4 5 </p> <p>Ici, 45 : Caisse régionale d'Orléans. Il y a en France métropolitaine 16 Caisses régionales.</p>
5ème composante	<p>Permet de trouver le dossier dans le classement des prestataires, le premier chiffre, ici 1, rappelant le groupe de la 1ère composante.</p> <p style="margin-left: 20px;"> 1 4 7 2 8 5 2 3 </p>

NOUVEAUX MONTANTS - A partir du 1er juillet 1987

- le montant minimum auquel est portée la pension vieillesse au taux de 50 % et correspondant à une durée d'assurance au régime général d'au moins 150 trimestres, s'élève à partir du 1er juillet 1987 à 30 560,50 F par an, soit 2 546,70 F par mois, pour les droits à retraite ouverts à compter du 1er avril 1983.
- le montant de la majoration pour tierce personne passe à 53 274,69 F par an, soit 4 439,55 F par mois.
- les pensions d'un montant inférieur à 632,33 F par an (52,69 F par mois) sont multipliées par 15 et versées en une seule fois. A noter que ce montant unique ouvre droit aux remboursements de l'assurance maladie.

ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GAZEL J. 8, rue de Lahire - 45000 ORLEANS
tél. 38 68 18 41

DARCHEVILLE I. 21, rue des Murlins - 45000 ORLEANS
tél. 38 53 02 34

CHIMAY E. 157, rue de l'Aumône - 45160 OLIVET
tél. 38 63 40 90

CHOLEUR Y. 12, rue P. et M. Curie - 45240 LA FERTE ST AUBIN
tél. 38 64 68 50

BECAULT J. 6, rue Lazare Carnot - 45100 ORLEANS
tél. 38 63 02 43

PAPALARDO S. 18 allée du Clos Fleuri - 45000 ORLEANS
tél. 38 53 14 20

COLLIEN M. 186 rue Marcilly - 45590 ST CYR EN VAL
tél. 38 76 21 02

PIBAULT G. BRGM BP 6009 45060 ORLEANS CEDEX
tél. 38 64 36 99

M'BEMBA G. 3 allée Gaudrier Brezeska - 45100 ORLEANS
tél. 38 69 35 20

BUREAU DE LA SECTION PARIS ILE DE FRANCE (16.1)

CASTANY G. 3 résidence du Petit Chambord - 92340 BOURG LA REINE
tél. 47 02 49 45

DUVILLARET H. 49, rue de Boulaivilliers - 75016 PARIS
tél. 42 24 06 47

MARCHESSEAU J. Résidence Passy, 7 square de l'Albanie 78150 ROCQUENCOURT
tél. 39 55 76 10

COUPAT J. 25 rue de Touraine - 95100 ARGENTEUIL
tél. 39 89 43 02

BUREAU SECTION MEDITERRANEE

Délégué Régional : BOURGEOIS Marcel
235 rue des Pommettes
34100 MONTPELLIER
tél. 67 72 35 95

Délégué Régional Adjoint : RICOUR Jean
1F Résidence Valmante
151 traverse de la Gouffone
13009 - MARSEILLE
tél. 91 41 35 57

Secrétaire : CHARBONNEYRE Henri
2 bis du Charamon
34000 MONTPELLIER
tél. 67 54 49 75

Trésorier : ZERIB Georges
Chemin de Chateaubanne
6, val d'Artaud
83500 LA SEYNE SUR MER
tél. 94 34 29 52

Animateur : DELAMOTTE Jean
Résidence Borely plage Bat A
20 avenue Joseph VIDAL
13008 - MARSEILLE
tél. 91 25 15 94